

RAPPEL DES MESURES

QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?



Votre enfant est identifié
comme un **cas contact**
à risque



Votre enfant est à
la maison et présente des
symptômes évocateurs



Votre enfant est à l'école
et présente des
symptômes évocateurs

Dès le signalement que doit faire la famille :

- rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19)
 - suivre les recommandations de l'assurance maladie.
- L'élève revient à l'école si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

Dès le signalement par la famille :

- rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).
- Si les symptômes ne sont pas banals ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit.
- À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

Dès que les symptômes apparaissent :

- L'élève est isolé, (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.
 - L'école prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :
- rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).
- Si les symptômes ne sont pas banals ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).